

 RÉGION NORMANDIE  <i>Cofinancé par l'Union européenne</i>	Code du dispositif : OS5. – M03. – D17-SPO07					
	Objectif stratégique : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie					
	Mission : Favoriser la pratique sportive et encourager la performance					
	INTITULÉ DE L'AIDE : AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL NAUTIQUE					
	Type d'aide : Subvention / Prêt à taux zéro / Avance remboursable / Garantie de prêt / ...					
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	<input type="checkbox"/> CPER	<input type="checkbox"/> CPIER	<input type="checkbox"/> SRADDET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> FEDER	<input type="checkbox"/> FSE +	<input type="checkbox"/> FEADER	<input type="checkbox"/> FEAMPA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

La Normandie se distingue en France par l'importance de sa façade maritime. Par la richesse de ses plans d'eau intérieurs et son linéaire de côtes de plus de 638 km, la Normandie est une région résolument tournée vers les activités nautiques.

Avec plus de 260 clubs nautiques et 40 000 licences fédérales délivrées en Normandie, les sports nautiques représentent un levier majeur d'attractivité, d'animation et de vitalité pour ses territoires. C'est aussi un outil au service de l'épanouissement de la population, de l'inclusion sociale et de l'éducation des jeunes.

La Région, par la mise en place d'un plan nautique normand, souhaite promouvoir le caractère maritime de la Normandie, animer le littoral et conforter la filière nautique, en contribuant à la structuration et au développement de tous les sports nautiques.

Le dispositif « Aide à l'acquisition de matériel nautique » s'inscrit dans la stratégie d'animation des sites de pratiques nautiques.

OBJECTIFS

L'aide régionale à l'acquisition de matériel sportif nautique a pour objectif d'accompagner les clubs dans la structuration de leurs pratiques. Mise en œuvre sous la coordination des ligues nautiques régionales, elle répond aux besoins identifiés par les clubs pour l'essor de leurs activités et la mise en œuvre de leur projet associatif.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION <i>(minimum : 1)</i>	RESULTAT <i>(minimum : 1)</i>	CONTEXTE <i>(minimum : 1)</i>
Nombre de projets d'acquisition soutenus	Nombre de licenciés dans les clubs soutenus	Nombre de clubs nautiques

Le cas échéant : autres types d'indicateurs ou modes de suivi envisagés :

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Secteur(s) d'activités concerné(s) : Nautisme

Type de bénéficiaires (ou porteurs de projet) : Les clubs nautiques sous forme associative et structures associées ayant une activité continue et annuelle

Bénéficiaires finaux : Licenciés et usagers des clubs nautiques des disciplines : Aviron / Canoë-kayak / Char à voile / Etude et Sport Sous-Marin / Ski-nautique / Surf / Voile

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'acquisition de ce matériel sportif doit :

- S'inscrire dans une logique à long terme intégrant un projet associatif pluriannuel,
- Permettre le développement à l'échelle régionale de la discipline.

Il est impératif que le matériel ne soit pas acquis avant réception du dossier de demande par les services régionaux.

Les coûts éligibles concernent l'achat de matériel sportif neuf ou d'occasion acquis dans un réseau de distributeurs agréés et certifié conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Le petit matériel (renouvellement de voiles légères, gilets, casques, bidons, etc...) ou/et un projet d'acquisition à usage uniquement estival ne sont pas éligibles.

Le projet doit être supérieur à 5 000 € TTC et l'aide régionale ne pourra excéder 30 % du coût total et sera plafonnée à 15 000 €.

Le bénéficiaire s'engage à :

- Faire apparaître le logo de la Région sur le matériel lorsque cela est techniquement possible ; les coûts éventuels liés au marquage devront être intégrés à la demande et seront à la charge du bénéficiaire ;
- Rappeler le soutien de la Région à l'occasion de tous les contacts établis avec les médias et lors de toutes opérations publiques ;
- Ne pas vendre le matériel acquis pendant 4 ans à partir de la date d'acquisition du matériel.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Liste des pièces nécessaires au dossier de demande ou des informations demandées lors du dépôt :

- Une note descriptive du projet, de l'opération,
- un ou plusieurs devis détaillé(s),
- un relevé d'identité bancaire,
- les derniers comptes clôturés et certifiés,
- les statuts datés et signés,
- pour les associations, l'extrait du journal officiel ou récépissé de déclaration en préfecture,
- la composition du conseil d'administration ou du bureau en exercice signé,
- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional (pour les demandes de subvention transmises sous format papier l'annexe à l'article 6-5 Communication du Règlement des Subventions Régionales),

- pour les collectivités, la délibération afférente au projet autorisant la demande d'aide.

Procédure d'instruction du dossier :

- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;
- Une convention est établie entre la Région et le bénéficiaire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Un acompte de 50 % sur présentation du bon de commande et d'une demande de versement,
- Le solde est versé sur présentation de la facture acquittée, et d'une photo du matériel acquis faisant apparaître le logo de la Région lorsque cela est techniquement possible.

PARTENAIRE(S) DE LA RÉGION *(le cas échéant)*

- Les ligues nautiques

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 03 avril 2017
Commission Permanente du 06 novembre 2023

Contacts :

Direction : Direction Jeunesse et Sport
Service : Service Sport

Chargée de projet sport :
Mathilde SILLARD : mathilde.sillard@normandie.fr

Chargée de gestion :
Fabienne PERRON : fabienne.perron@normandie.fr
02.31.06.97.22